

La Nation

Journal vaudois

JAA. CH-1000 Lausanne 1 Poste CH SA

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-



Madame Amherd, signez-nous vite ce contrat!

Le 1^{er} mars 2022, en direct au 19h30, Viola Amherd appelait les opposants au F-35 à retirer leur initiative populaire. Le parti socialiste et le Groupe pour une Suisse sans armée (GSsA) répondirent par communiqué: « Cette demande est choquante du point de vue des droits démocratiques et démontre que le lobby de l'armement craint que de nouveaux scandales n'éclatent au grand jour »¹.

Cette phrase mérite largement sa place au panthéon des élucubrations gauchistes. Tout y est: petit quant-à-soi démocratique geignard, incantation moralisante, référence grandiloquente et soupçonneuse à l'industrie. Quant au site internet des opposants, il ne mentionne même pas que la guerre est de retour en Europe depuis le 24 février. L'encadré publié en regard de cet article en reprend des extraits: « Le F-35 n'offre donc aucune protection face à aux grandes menaces de notre temps. » Parce qu'ils ne luttent pas contre le réchauffement climatique, les avions de combat seraient inutiles. Voilà ce qui s'appelle de l'idéologie.

Mais le fond du discours n'est pas tout. Il y a la manière et les moyens développés. Le 27 septembre 2020, le peuple a accepté un crédit d'acquisition pour acheter un avion parmi quatre modèles connus à l'avance. Durant la campagne, chaque modèle fut l'objet de nombreux commentaires. On souligna l'élégance toute française du Rafale, l'origine européenne de l'Eurofighter, la proximité du F/A-18 Superhornet avec nos propres Hornets, la haute technologie du F-35 de

Lockheed Martin. Nous avons naturellement tous nos préférences. Mais en votant OUI, les Suisses ont accepté plus que la nécessité et le principe d'un renouvellement de leur flotte aérienne. Ils ont accepté que chacun des quatre avions en lice puissent un jour équiper nos pilotes.

Que le vote ait été serré n'est d'aucune pertinence. La politique exige que des décisions soient prises. Pour cela, la démocratie recourt au système de la majorité des votes. Et notre ordre constitutionnel ne prévoit aucune nuance dans cette manière de faire. Attacher une portée institutionnelle à l'importance d'un pourcentage reviendrait à ne jamais savoir ce

qu'on a exactement décidé en votation. Imaginerait-on un avocat invoquer en faveur de son client le faible pourcentage d'acceptation au vote d'une infraction du code pénal?

L'exercice du pouvoir – même en démocratie – doit se concentrer sur la décision, et non sur le débat. La décision est le but du débat. Seule la décision consacre l'ordre que la délibération a permis d'esquisser. Lorsqu'on affirme que le souverain est responsable, on ne désigne pas une fonction comme on dirait « Roger Nordmann est responsable de tenir la porte à Pierre-Yves Maillard ». Cela implique que des conséquences soient prises contre celui qui n'assume pas sa responsabilité. Le roi de France était responsable devant Dieu, ce qui est terrible. Dans le très abstrait et déchristianisé régime démocratique, le fictif « peuple souverain » n'est responsable que devant lui-même. Sa responsabilité ne peut donc a minima

s'incarner que dans le respect de ses propres décisions.

Ici réside l'incohérence des opposants au F-35. Ils refusent que les institutions prolongent dans le temps long les nécessités politiques. Ils adoptent ainsi une perspective révolutionnaire.

Non sans nous surprendre, le Conseil fédéral a récemment annoncé qu'il signerait les contrats d'acquisition du nouvel avion de combat d'ici à mars 2023. Il ne tiendra pas compte d'un éventuel dépôt de l'initiative, ni des délais liés à la votation. Par cette décision, le Conseil fédéral refuse de céder au détestable chantage à la

démocratie directe qu'orchestrent le GSsA et ses alliés. Du même coup, il assume de prendre le risque, minime mais réel, de devoir payer les très élevées peines de dédites que le contrat contient inévitablement. Cette perspective est toujours moins inquiétante que celle de signer les contrats trop tard, et de repousser à on ne sait quand l'acquisition des avions.

La Ligue vaudoise salue cette marque de courage et d'autorité.

Félicien Monnier

¹ <https://www.sp-ps.ch/fr/publications/communiqués-de-presse/stop-f-35-le-ps-suisse-maintient-son-cap>

« Stop F-35 » : une initiative nulle ?

Dans quelques mois, la question se posera aux Chambres de la validité de l'initiative anti F-35. Il est difficile de soutenir qu'elle viole les exigences constitutionnelles d'unité de forme et de matière¹. Mais le GSsA n'aurait-il pas créé un nouveau motif d'invalidité, certes non prévu? Le texte constitue une décision concrète: « La Confédération n'achète pas d'avions de combat de type F-35 ». Or une initiative populaire a pour fonction de « demander la révision partielle de la Constitution »². Dès lors que la Constitution est un texte législatif, elle ne peut prendre qu'une forme générale et abstraite. Une révision devra donc, à son tour, être formulée de cette manière. On ne « révisé » pas la Constitution en prenant une décision d'espoir, individuelle et concrète.

On constate cependant que le moratoire sur le nucléaire (initiative « Halte à la construction de centrales nucléaires (moratoire) ») adopté le 23 septembre 1990 interdisait que de nouvelles centrales soient autorisées durant 10 ans. S'agissait-il d'une norme générale et abstraite (loi) ou d'un acte individuel et concret (décision)? L'initiative demandait implicitement une suspension de la loi sur l'énergie atomique du 23 décembre 1959, en ce sens que plus aucune autorisation, au sens de la loi, ne serait accordée à de nouvelles centrales. De cette manière l'initiative s'incarnerait de manière assez fluide dans notre ordre juridique. Cela est moins clair avec l'initiative contre le F-35. En cas d'acceptation elle ne suspendrait pas un acte législatif du parlement. Elle n'annulerait probablement même pas « l'arrêté de planification » financière accepté le

27 septembre 2020. Elle se contenterait de restreindre les possibilités de choix des autorités, en supprimant le F-35 du panel.

A force de ferrailer contre l'armée, la gauche et le GSsA ont fait pénétrer dans les esprits que toute question militaire peut être soumise au vote et à la remise en cause permanente. Mais quel sort le parlement réserverait-il à une initiative disant: « La Confédération n'achète pas de machines à café Nespresso pour l'Office fédéral du développement territorial »?

En réalité, la question n'est pas de savoir si l'initiative anti F-35 respecte les conditions de validité des initiatives populaires, elle est de savoir s'il s'agit vraiment d'une initiative populaire. Probablement la Chancellerie fédérale aurait-elle dû se montrer plus sourcilieuse dans l'accompagnement des auteurs du texte.

Il ne serait cependant pas opportun que le parlement se donne trop de libertés avec la démocratie directe, et invalide l'initiative. La démocratie directe a aussi pour fonction de contrecarrer le parlement. Le danger est toujours grand que les Chambres prennent de mauvaises habitudes. Souvenons-nous du sort réservé à l'initiative du 9 février 2014, jamais appliquée dans sa totalité.

Un rejet de l'initiative anti F-35 par les urnes sera préférable à une invalidation parlementaire.

Fé. M.

¹ Jean-François Cavin, « F-35 et fausse rétroactivité », in *La Nation* n°2184, du 24 septembre 2021.

² Art 139 al. 1 Constitution fédérale.

Extraits du site internet des opposants au F-35:

Inutile: Aujourd'hui, alors que nous faisons face à une crise climatique et à une crise sanitaire qui nécessitent des investissements importants, cela ne fait absolument aucun sens de dépenser 25 milliards de francs issus de nos impôts pour des avions de combat de luxe. Les bombardiers furtifs ne peuvent ni aider le personnel soignant ni produire de l'énergie solaire. Le F-35 n'offre donc aucune protection face aux grandes menaces de notre temps.

Inadaptés aux situations réelles de conflit: Les partisans des nouveaux avions de combat aiment souligner que la Suisse et l'armée suisse

doivent être préparées à tous les scénarios, aussi improbables soient-ils. Cependant, en cas de guerre, qui est la seule autre situation opérationnelle pour les avions de combat en dehors des tâches de police aérienne, les avions de combat sont totalement inadaptés. Les guerres actuelles, comme le conflit au Haut-Karabakh ou le conflit dans l'est de l'Ukraine, montrent que les avions de combat ont joué un rôle secondaire, voire nul, dans la guerre.

Sources: <https://stop-f-35.ch/fr/>, et <https://stop-f-35.ch/fr/argumentaire/consulté> le 28 mai 2022 à 11 heures 25

Bernard Reichel, un compositeur à redécouvrir

« *Ma musique repose sur un fond tonal, ce qui ne m'empêche pas d'utiliser tous les degrés de la gamme chromatique et de moduler librement dans tous les tons, à la façon d'un kaléidoscope!* »

Bernard Reichel

Nous avons assisté, le 19 mai dernier au temple de Lutry, à un concert en l'honneur de Bernard Reichel. Mais qui est donc ce compositeur un peu négligé de nos jours¹ ?

Né en 1901 à Neuchâtel, il étudie l'harmonie et le contrepoint dans cette même ville, l'orgue et la composition au Conservatoire de Bâle, poursuit ses études à l'Institut Jaques-Dalcroze de Genève et les complète par un séjour d'une année à Paris. Installé pour plusieurs années dans la ville de Calvin, il enseigne, de 1925 à 1968 et dans ce même Institut Jaques-Dalcroze, le solfège, l'improvisation, la rythmique et l'histoire de la musique; de 1952 à 1972, il donne des cours d'harmonie au Conservatoire de Genève; il est également organiste titulaire dans deux églises, le temple de Chêne-Bougeries (1931-1944), puis celui des Eaux-Vives (1944-1971). C'est aussi à Genève qu'il rencontre Frank Martin dont il deviendra un ami très cher. En 1977, il s'installe à Lutry où il décèdera quinze ans plus tard.

De son immense catalogue (plus de 600 œuvres de tous genres, hormis le ballet et l'opéra!), les organisateurs du concert de Lutry (également donné quelques jours plus tôt à La Chaux-de-Fonds et à Genève) ont extrait quelques pièces qui reflétaient bien

la diversité d'inspiration du compositeur. Nous avons ainsi pu entendre une *Ouverture* pour cordes d'une belle densité polyphonique, des chœurs *a cappella* aux harmonies subtiles, mais délicats d'intonation, et dont on retiendra entre autres le bref (*Reichel n'a mis en musique que les deux premiers versets du cantique de Marie*) mais très émouvant *Magnificat*, une *Pastorale* pour orgue, une *Cantate* sur un fragment d'un poème de Goethe à l'instrumentation pour le moins originale (soprano et alto solistes, chœur mixte, cymbales, flûtes de bambou, tambourin et violoncelle), ou encore cette *Sonate* pour flûte, violon et violoncelle «à la Bach» (il ne manquait guère que le clavecin pour en faire un *7e Concerto brandebourgeois!*). Toutes ces œuvres ont bénéficié du concours d'excellents interprètes (parmi lesquels plusieurs étudiants du Conservatoire de Neuchâtel). Un seul regret cependant: ce concert, organisé par l'Association Bernard Reichel en partenariat avec le Conservatoire de musique neuchâtelois, l'Association Harmonia Helvetica et la revue *Passé Simple*, aurait mérité une plus grande couverture médiatique, car le public (du moins à Lutry) n'était hélas pas excessivement nombreux...

Les mélomanes qui souhaiteraient partir à la découverte de l'œuvre de Reichel peuvent se procurer un coffret de neuf disques paru en 2005 et présentant un choix substantiel d'œuvres de 1936 à 1983, avec une pléiade d'interprètes de Suisse romande (coffret produit sous le label VDE-Gallo par la Radio Suisse romande Espace 2

et l'Association Bernard Reichel). On recommandera aussi vivement le disque tout récent du pianiste vaudois Christian Chamorel accompagné par l'orchestre Nexus sous la direction de Guillaume Berney: ces interprètes remarquables nous font entendre un *Concertino* écrit par Reichel en 1949, œuvre couplée avec deux des plus beaux concertos pour piano de Mozart, en la majeur K. 488 et en do mineur K. 491. Ce couplage paraît surprenant, mais, explique le pianiste dans la notice du disque, «un désir commun de clarté,

de concision et de sobriété expressive, une recherche permanente d'équilibre entre soliste et orchestre animent les deux compositeurs». L'écoute complète du disque avec le Concertino placé entre les deux concertos de Mozart justifie pleinement ce choix. Un enregistrement hautement recommandable (disque Calliope, Cal 22100).

Frédéric Monnier

¹ Nous tirons les informations qui suivent du site internet www.bernardreichel.ch, très bien fait et documenté.

De la saleté

La saleté, c'est d'abord un rapport. Un jus de tomate, même concentré, c'est très bon et ce n'est pas sale du tout. En soi. Déposé par maladresse, par méchanceté, par inadvertance, par hasard, sur ce pantalon non seulement parfaitement propre, mais pourvu du pli impeccable que savent lui donner les fers électriques de l'entreprise spécialisée (que je ne nommerai pas, à moins que sa Direction souscrive plusieurs abonnements à *La Nation*), ce n'est plus un jus de tomate, c'est une tache. On a beau dire: c'est du jus de tomate, c'est très bon le jus de tomate... là où il se trouve, ce n'est plus etc... c'est une tache, et il faut l'enlever, à moins de passer tout le vêtement au même jus, solution contestable évidemment, car on va se trouver devant un nouveau problème: est-ce qu'une goutte du jus de tomate tombée sur un tissu traité de la sorte formera une tache? Même sans aller aussi loin, on pourra raisonnablement se demander si ledit pantalon est devenu entièrement sale, donc propre à nouveau puisqu'on n'y verra plus aucune tache. Vaste problème.

On voit bien, en retournant cette question, que la notion de tache est sujette à mainte réflexion. Par exemple, si l'on fait exprès de répandre un peu de vin rouge (peu important son millésime, son origine, etc.) sur cette jolie blouse blanche pour voir l'effet de

cette critiquable opération, et qu'apparaît contre toute attente, par un phénomène typique de sérendipité un dessin si ravissant qu'on songe à le reproduire, ce dessin reste-t-il une tache? Non, bien sûr, elle a mué, la tache, elle peut même être promue au rang d'une mode, au même titre qu'un pantalon déchiré d'usine n'est pas plus déchiré que ne l'étaient les chemises aux *crevés* si soignés d'autrefois.

Il nous faut bien énoncer cette thèse: une tache, c'est la présence visible de n'importe quoi sur n'importe quoi et qui permet à beaucoup d'industries cotées en bourse de proposer un nombre infini de produits destinés soit à augmenter la surface de la tache, soit à lui donner d'autres teintes, soit même à la faire disparaître.

Mais contrairement à ce que le lecteur pourrait croire, je ne plaide pas ici la cause des taches, et je ne dirai jamais, par exemple, qu'une tache vaut mieux que rien, car elle est essentiellement absence de propreté, son existence est négative. Si la saleté est d'une certaine manière un signe de vitalité, il n'en reste pas moins que, seconde thèse, le maintien de la propreté dans la vie de tous les jours, l'élimination impitoyable de toute saleté sont la manifestation la plus constante, la manifestation quotidienne, l'humble manifestation de cette qualité qui s'appelle l'énergie.

Daniel Laufer

Prix Eugène-Rambert 2022

Créé en 1898 par la section vaudoise de la société suisse d'étudiants de Zofingue, afin d'honorer la mémoire de l'homme et de ses idées, le Prix Eugène-Rambert est décerné pour la première fois en 1903. Il est à ce titre l'un des plus anciens prix récompensant une œuvre littéraire de la langue de Molière. Malgré ce premier quinquennat, le Prix Eugène-Rambert est décerné tous les trois ans à un écrivain suisse d'expression française, sa finalité étant de promouvoir les lettres romandes en apportant une reconnaissance publique à des œuvres marquantes.

A l'occasion de sa 40^e édition, les neuf membres du jury se sont retrouvés dans le but de désigner le prochain lauréat. Ce ne sont pas moins de 230 œuvres, tous courants littéraires confondus, qui furent ainsi épluchées, décortiquées, étudiées et savourées. Suite à de longs mois d'analyses et de délibérations, le jury s'est tout récemment décidé: le Prix Eugène-Rambert 2022 a été attribué à Claire Genoux pour son roman *Giulia*.

Ce roman conte l'histoire d'un homme simple, au seuil de l'exil social, que le mutisme et la solitude écartent de toute vie communautaire. Incompris, laconique, solitaire, certes, mais pas seul. Le protagoniste est accompagné de deux amis, qui le suivent dans les tourments du deuil de sa concubine, *Giulia*, emportée par une mystérieuse avalanche. Son nom résonne

sans cesse dans sa tête. Sa colère et son incompréhension du monde le déchirent. Le seul remède à l'humanité c'est la montagne, la vraie. Primitive et brutalement authentique. L'inspiration poétique de l'auteure irise la prose en évoquant la force à la fois salvatrice et destructrice de l'Homme et de la Nature. Publié aux éditions BSN Press dans la collection Uppercut, *Giulia* est un récit poignant.

Par ces quelques lignes nous tenons à féliciter la lauréate, dont le nom figure désormais parmi les plus honorables de la littérature romande¹. Son œuvre à la fois puissante, poétique et touchante arrive à captiver le lecteur, dont le propos est souligné par un style maîtrisé.

Notons que Madame Genoux n'en est pas à son coup d'essai, ayant obtenu le Prix de poésie C. F. Ramuz pour *Saisons du corps* (Editions Empreintes), publié en 1999. Plus récemment, le Prix Alpes-Jura lui a été décerné pour son œuvre *Orpheline* (Bernard Campiche Editeur), publiée en 2016. Son dernier roman *Les Seules* (Editions Unes) a été publié en 2021.

Le prix sera remis à Claire Genoux le jeudi 9 juin 2022 au cours d'une cérémonie publique, à 18h30 à la Blanche Maison (av. Tivoli 28 à Lausanne).

Simon Laufer

¹ La liste des lauréats figure sur le site internet du Prix Eugène-Rambert, disponible ici: <http://prix-rambert.ch/liste-des-laureats>.



La décision de la Suède et de la Finlande de déposer leur candidature à l'Alliance atlantique dominée par les Etats-Unis peut apparaître comme une conséquence logique de la guerre en Ukraine. Mais l'abandon de leur neutralité posera d'autres problèmes pour l'Europe. [...]

La neutralité de ces deux puissances scandinaves [...] avait l'immense mérite de constituer un pont ouvert sur la Baltique, mer stratégique s'il en est pour la Russie. Une mer Baltique assurée, si l'OTAN accepte les candidatures suédoises et finlandaises, de devenir purement et simplement un «lac Otanien» renfermant les deux pôles stratégiques russes que sont Saint-Petersbourg et l'enclave de Kaliningrad. [...]

Le fait de ne pas vouloir prendre part à un conflit international, dans le contexte d'une Europe aujourd'hui otage de facto de la

guerre en Ukraine, peut se révéler comme une arme précieuse, pour le pays concerné, pour sa population et aussi pour maintenir sur le continent européen un espace de discussion non inféodé au colosse militaire qu'est l'hyperpuissance américaine. [...] Il s'agit de regarder la réalité en face. Cette guerre en Ukraine devra de toute façon se terminer par la négociation. La transformer en guerre entre deux blocs, sans espace intermédiaire, n'est peut-être pas la meilleure option stratégique pour une Union européenne demandeuse d'autonomie, et dont la Suède et la Finlande sont membres. Et si, face à Moscou, une neutralité respectée et défendue valait mieux que l'OTAN?

Richard Werly
rubrique «commentaire»
du *Blick*, 19 mai 2022



Un Etat n'est pas une personne

Certains de nos concitoyens, que la guerre à nos portes a transformés en foudres de guerre, dénoncent le fait que la Confédération assiste passivement à un conflit dans lequel un grand Etat en attaque un plus faible, affame et massacre sa population civile, ruine son économie, détruit ses villes. Pour eux, la morale exigerait que nous laissions tomber ce qui reste de notre neutralité et que nous nous engagions sans réserve contre la Russie et son chef. La reprise des sanctions de l'Union européenne est notoirement insuffisante. Il faut que la Suisse s'engage comme si elle était directement attaquée, livre des armes, adhère à l'OTAN en attendant d'expédier des contingents militaires en Ukraine. Elle a déjà pris un retard inadmissible, dont l'Histoire se souviendra. Leur exigence morale est telle que si l'on n'a pas tout donné, et tout de suite, on n'a rien donné.

Et dans les mois qui suivront? Pas de demi-mesures! Et pas de paix des braves! Il faut obtenir, quel qu'en soit le prix humain et financier, une capitulation définitive du camp du mal. Sa reddition, sans conditions ni traité, sera conclue par un tribunal pénal *ad hoc*, condamnant «exemplairement» les responsables vaincus et fixant à leur pays une amende perpétuelle assez lourde pour l'empêcher à jamais de se relever.

Notons que cette intransigeance ne peut qu'induire le «méchant» à prolonger le combat, même sans espoir, dans le seul but de retarder l'échéance.

Plus les buts sont moraux, moins les moyens semblent avoir besoin de l'être. Une fin absolument morale autorise des moyens absolument immoraux. On se rappelle que la cause «juste, morale et bonne» du président Georges W. Bush avait justifié un déluge de bombes préventives sur l'Irak, destiné à l'empêcher de recourir à des moyens de destructions massives... dont on savait qu'ils n'existaient pas.

Doit-on en conclure qu'il faut évacuer la question morale de la politique, et souscrire à cette idée que la question du bien et du mal est une affaire exclusivement individuelle et que les relations entre les Etats ne sont qu'un brutal jeu de forces? Cette conception, qu'on qualifie parfois, à tort, de «réaliste», n'est pas la nôtre et ne l'a jamais été. Car l'acte politique, en tant qu'il vise le bien commun, est moral. Il est moral de chercher à réaliser le bien de son pays. Durant la Seconde Guerre mondiale, nos autorités politiques et militaires ont épargné les horreurs et les déchirements

de la guerre – et de l'après-guerre – à plus de cinq millions d'Helvètes, tout en préservant notre indépendance. Ce fut une action politique éminemment morale, inspirée par le souci du bien commun à long terme de la Confédération¹.

C'est aussi un fait que nous sommes spontanément portés à déplorer les malheurs des autres peuples et à leur apporter une aide humanitaire, financière, alimentaire et d'infrastructures.

L'erreur des «moralistes» n'est donc pas de plaider pour un comportement politique moral. Elle est de se tromper de niveau. Elle est de faire comme si un Etat était une personne individuelle, que ses décisions politiques engageraient seule et à ses seuls risques et périls.

Or, la décision politique engage un peuple tout entier. Ses conséquences sont innombrables et à long terme. Elles suscitent des réactions imprévisibles, sources de nouvelles conséquences. C'est dans cette perspective indéfiniment démultipliée que le politicien doit trier les faits, réfléchir, décider et agir, et pas sous le coup de ses sentiments personnels d'indignation... ou de peur du qu'en-dira-t-on. C'est dire que les critères du bien commun politique exigent de sa part

une connaissance des événements, une prudence, un sens des proportions, de la mesure et de la durée qui dépassent complètement les perspectives morales du simple péquin.

Tous les Etats n'ont pas le même rôle dans le théâtre du monde. Quand un Etat est grand et puissant, sa force même lui crée une responsabilité dans l'équilibre du monde. C'est la *pax romana*. Pour un petit Etat comme la Suisse, ses frontières, qui sont aussi celles de ses grands voisins sourcilieux, circonscrivent exactement la zone d'action possible. Maintenir la paix et les libertés sur une surface de 41 285 km² est le rôle de nos autorités. Aller au-delà relève de la présomption.

En restant fidèle à sa neutralité et en préservant l'universalité de ses relations internationales, la Suisse ne se désolidarise pas des malheurs du monde. Elle rappelle, à sa manière, qu'il y aura une paix après la guerre, et que cette paix ne sera juste que si on y associe toutes les parties. Cela aussi relève de la morale.

Olivier Delacrétaz

¹ Il est certain que le Conseil fédéral de l'époque a dû passablement louvoyer pour y arriver. Aujourd'hui, on ne voit plus que ce louvoiement, pour le lui reprocher, comme s'il était indifférent que nous ayons eu la guerre ou pas.

Les futurs départements

La nouvelle organisation des départements¹ de l'administration vaudoise et leur attribution aux conseillers d'Etat élus pour la prochaine législature laisse une impression mitigée. D'une part, on se réjouira d'une presque bonne décision: le renforcement de la présidence par l'attribution de divers services, que les commentateurs n'ont guère relevé. D'autre part, on ne peut se défendre du sentiment d'assister à un certain bricolage en considérant le rattachement de plusieurs bureaux.

La présidence permanente du Conseil d'Etat a déployé d'assez bons effets depuis son institution, si l'on compare avec l'anarchie qui caractérisait une période antérieure. On pourrait concevoir qu'elle soit couplée à la direction des Finances, comme c'est le cas dans de nombreuses communes où le syndic tient aussi les cordons de la bourse. Mais notre monde politique n'est pas prêt à accepter qu'un membre du gouvernement soit revêtu

d'une aussi double et forte autorité transversale. La solution consistant à joindre les services institutionnels à la présidence est aussi cohérente; c'est celle qui a été plus ou moins adoptée. Ainsi la présidente, à laquelle la Chancellerie est rattachée, dirigera-t-elle aussi les Affaires extérieures fédérales, les Affaires institutionnelles, les Relations avec les communes, ainsi que la Direction du territoire (qui s'accorde bien avec les affaires communales) et du logement. On reviendra plus bas sur d'autres attributions. Notons qu'il reviendra à Mme Luisier Brodard, en charge des Affaires fédérales du point de vue de l'Etat de Vaud, de tenir haut l'étendard du fédéralisme, y compris en matière d'énergies renouvelables, domaine où la Confédération se fait menaçante pour la souveraineté cantonale.

Nous nous réjouissons «presque» de cette composition du département présidentiel, car celui-ci devrait

encore, à nos yeux, se voir confier les Affaires extérieures transfrontalières – bizarrement associées à la Formation – ainsi que l'Organe de prospective et le Service de statistiques, qui resteront aux Finances.

Ce ne sont sûrement pas des considérations de haute politique qui ont dicté d'autres agissements. Lier les Affaires culturelles aux Infrastructures, ce n'est judicieux que si l'on apprécie la musique des marteaux-piqueurs. L'Agriculture avec les Finances? Sans doute Mme Dittli est-elle fille de paysan, mais on déplore que l'économie de la terre soit découplée du reste de l'économie. L'Education physique avec les Institutions? Un exercice de contorsion... La Caisse de pensions passe du département des Assurances à celui de l'Economie, mais sa place serait logiquement proche du Service du personnel.

Le «Plan climat» a droit à un traitement très particulier. Son développement sera placé sous la présidence conjointe de Mme Luisier Brodard, présidente du Conseil d'Etat, et de M. Venizelos, en charge de l'Environnement. Après fusion avec le Bureau de la durabilité (mesure sans doute bienvenue), «la nouvelle entité redéfinie fera l'objet d'un rattachement au département en charge de l'Agriculture», nous dit le communiqué officiel. Il y aurait donc trois conseillers d'Etat sur le dossier? La réponse donnée en haut lieu est que cela témoigne de l'importance du problème et de sa transversalité. Voire! N'y a-t-il pas d'autres affaires de première importance – et transversales – qui restent en mains d'un seul magistrat pour

leur conduite courante? Et le principe du gouvernement collégial n'implique-t-il pas que tous les conseillers d'Etat participent au choix des orientations essentielles?

S'agissant de l'attribution des départements, on souhaite bon courage à M. Borloz pour remettre l'école au milieu du village. Son efficace rondeur suffira-t-elle? Il faut aussi être tranchant, car le rétablissement exige probablement l'épuration d'une partie des cadres de la Barre et des animateurs de la Haute Ecole Pédagogique. Quant aux Finances, certains se sont étonnés qu'elles soient désormais sous la responsabilité d'une centriste; imposera-t-elle un changement de cap assez prononcé pour soulager enfin le contribuable vaudois? D'autres répondent que sa politique sera de toute façon moins orientée à gauche que le «compromis dynamique» du régime précédent. Soyons optimistes.

Jean-François Cavin

¹ Les départements ne sont pas encore baptisés. Nous les désignons d'une façon proche des noms actuels en considérant leur centre de gravité.

Programme des Entretiens du mercredi

Le programme des Entretiens du mercredi continue.
Nous nous réjouissons de vous y retrouver!

Prochains rendez-vous:

8 juin : **Changements dans nos habitudes de nutrition : la viande remplacée par les insectes ?**
Avec M. Maximilien Stauber

15 juin : **Conférence à déterminer**

22 juin : **Paysage artistique jurassien avec comparaisons intercantionales**
Avec M. Adrien Jutard.

Place du Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne, à 20h.
www.ligue-vaudoise.ch/mercredis

La Nation

Rédaction
Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

Le libéralisme selon l'Express

Hebdomadaire français bien connu, *L'Express* fut fondé en 1953 par Françoise Giroud et Jean-Jacques Servan-Schreiber. *L'Express* et non *L'Expresse*: on voit quelle puissance donnait le ton à l'issue de la Seconde Guerre mondiale.

Au début, *L'Express* fut antigauilliste et atlantiste, soutenant une gauche humaniste en la personne de Pierre Mendès France. Aujourd'hui il est acquis à la modernité, toujours bien disposé à l'égard de l'Amérique, prônant l'économie de marché et le projet européen, macronien en somme. Il avait 450 000 lecteurs en 2008, il en compte maintenant environ 170 000. Il vise 200 000 abonnés numériques. Une campagne de publicité vient d'être lancée.

L'Express se dit libéral: «libéral» n'est pas un mot bidon. Ce journal permet de s'informer pour réussir. Réussir quoi? Occuper une place en vue? Graver les échelons d'une entreprise ou de la finance? Gagner beaucoup d'argent? Dominer? Probablement un mélange de tout cela.

Le libéralisme se décline en sept attitudes recommandables. Nous les commenterons.

Loup, y es-tu?

A l'automne 2020, le peuple a rejeté la révision de la loi fédérale sur la chasse (LChP), fruit d'un important compromis qui avait acquis le soutien de la Ligue vaudoise¹. Le Conseil fédéral faisait alors état de huit meutes établies en Suisse pour un total d'environ huitante loups. A la fin 2021, Pro Natura recense treize à quinze meutes pour cent cinquante loups; en avril 2022, le «Groupe Loup Suisse» annonce l'existence de seize meutes. Les huitante loups de 2020 tuaient «300 à 500 chèvres et moutons», les cent cinquante de 2021 ont tué 853 animaux de rente, dont des bovins.

Fin 2021, le Conseil fédéral affirmait qu'en matière de protection des espèces, la Suisse pouvait supporter environ vingt meutes si elles étaient bien réparties sur le territoire². Au vu de la progression récente de la population de loups, il faut s'attendre à ce que cette limite soit atteinte cette année, ou éventuellement l'an prochain.

L'urgence de la situation est constatée par une partie au moins de l'Assemblée fédérale: on compte trente-deux motions, initiatives, interpellations et questions l'an dernier, et déjà huit cette année. La plupart des solutions proposées sont malheureusement centralisatrices, trop uniformes, voire loufoques: déplacer des loups en plaine afin d'uniformiser leur occupation du territoire³, mobiliser le service civil pour surveiller les chiens de troupeaux⁴, même réglementer les chiens de troupeaux, qui semblent causer plus de soucis aux Verts que le loup⁵... Comme solution d'urgence pour l'estivage 2022, le budget fédéral a été modifié, afin de permettre la dépense de 5,7 millions de francs supplémentaires en mesures préventives, soit environ quarante mille francs de barrières électriques par loup.

Les Commissions de l'environnement des deux Chambres semblent s'être alignées sur des projets d'allègement des conditions d'obtention d'une autorisation de tir au niveau fédéral⁶, et ont

Etre libéral, c'est penser à demain.

Le libéral est tourné vers l'avenir, par esprit d'entreprise. Il veut façonner un monde meilleur, réaliser ses rêves. Croyant à la perfectibilité de l'espèce humaine, il a un côté utopiste. Jouir du présent l'intéresse aussi, mais le passé lui importe moins.

Etre libéral, c'est croire au progrès de la science.

A cause de la pandémie et du réchauffement climatique, on nous prie «d'écouter les scientifiques». Les sciences sont des ensembles de connaissances tenues pour vraies et révisables à tout instant. Est-ce une affaire de croyance?

Etre libéral, c'est faire confiance à la révolution digitale.

Digital se dit numérique en français. Est-ce aussi une affaire de foi, de confiance? Nous sommes immergés dans le numérique. En quoi cela est-il avantageux? Sous quels aspects est-ce nuisible? Y a-t-il des limites à ne pas franchir? Etudions le problème, discutons-en, avant de séparer d'entrée de jeu les croyants tournés vers l'avenir et les sceptiques attardés. Ce qui est sûr, c'est

honné la motion proposant de permettre aux Cantons de protéger leur population contre le loup⁷; la nouvelle motion proposant de créer, en accord avec les Cantons, des zones «zéro loup» où le tir serait autorisé sans trop de tracasseries⁸, subira probablement le même sort.

Si le loup a été aperçu dans presque tous les cantons, les meutes ne sont établies que dans cinq d'entre eux: Vaud, Valais, Tessin, Glaris et Grisons. Ces cinq cantons se retrouvent aujourd'hui les mains liées face à un problème urgent, qui deviendra vraisemblablement critique d'ici un an. Le Conseil fédéral affirme ne pas envisager de nouvelle révision de la LChP et vouloir ne régler la question que par des modifications de l'ordonnance, en raison du refus de son projet de loi par le souverain⁹. L'échec en référendum n'a jamais empêché les autorités fédérales de reprendre immédiatement le travail sur le projet rejeté, comme elles l'ont notamment fait pour «l'e-ID» l'an dernier. Il est urgent que le Conseil fédéral abandonne cette attitude défaitiste et travaille avec l'Assemblée fédérale pour réformer de manière cohérente la gestion du loup, c'est-à-dire pour en confier la gestion aux Cantons.

Benoît de Mestral

¹ Cf. l'article de M. Olivier de Mestral dans *La Nation* n° 2155 du 14 août 2020.

² Réponse à l'interpellation n° 21.4063 de M. Martin Landolt (Le Centre, GL).

³ Interpellation n° 21.3437 de M. Franz Ruppen (UDC, VS).

⁴ Motion n° 21.4371 de M. Michael Graber (UDC, VS).

⁵ Interpellation n° 22.3232 de Mme Adèle Thorens Goumaz (Les Verts, VD).

⁶ Initiative n° 21.502, CEATE-CE.

⁷ Motion n° 21.499 de M. Jean-Pierre Grin (UDC, VD).

⁸ Motion n° 22.3478 de M. Fabio Regazzi (Le Centre, TI).

⁹ Réponse à la question n° 21.1059 de M. Piero Marchesi (UDC, TI).

que certains tirent argent et pouvoir de la révolution numérique. Avant de nous «adapter», nous aimerions en savoir plus long.

Etre libéral, c'est croire en l'égalité femme-homme.

Le libéral est galant, il mentionne la femme en premier. Il faut y croire? Encore? Le libéral postmoderne ne croit pas en Dieu, il cherche des objets en lesquels investir sa foi (ou sa crédulité). Les publicitaires se conforment au goût du jour: si la pub en question avait été conçue avant la guerre en Ukraine, le libéral voudrait croire en la paix (à moins de travailler pour le complexe militaro-industriel...) Mais nous aimerions comprendre: que signifie l'égalité femme-homme? l'égalité salariale? de quel point de vue parle-t-on? sous quel rapport? en quoi les femmes et les hommes en général sont-ils égaux? cette question a-t-elle seulement un sens? l'égalité est-elle compatible avec la concurrence et la compétition adoucies par les libéraux? Sur ces sujets nous aimerions des idées précises, pas des injonctions à la croyance.

Etre libéral, c'est être acteur de la croissance.

Enfin du sérieux: *Enrichissez-vous!* Le libéral agit et joue son rôle dans la prospérité universelle. L'ordre spontané instauré par la main invisible d'Adam Smith harmonise les intérêts égoïstes des Américains, des Européens, des Japonais, des Coréens du Sud, du Mercosur, de l'ALENA, des monarchies du Golfe. Le doux commerce a remplacé les guerres. C'est plus dur avec les Chinois, les Russes, les Afghans, les Iraniens. Mais parfois une *bonne guerre* sert aussi la croissance...

Etre libéral, c'est savoir répondre aux enjeux climatiques.

On fait comme Greta, on écoute les scientifiques... espérant que de nouvelles technologies, produits ou services

contribueront à la réalisation de l'injonction précédente: la croissance, mais repeinte en vert!

Quel rapport entretiennent le libéral que *L'Express* abreuve d'informations et les libéraux que nous connaissons? La Ligue vaudoise a apprécié et continue d'apprécier certains libéraux parce que leur défense des libertés individuelles se conjugue avec celle des libertés collectives, celles des cantons confédérés par exemple. Leurs préoccupations fédéralistes sont réelles; l'appartenance à une terre et l'attachement à une confession religieuse tempèrent leur individualisme de principe. Certains des grands philosophes libéraux ne reniaient pas leur patrie, voire pour Adam Smith la monarchie (britannique), ou pour Tocqueville une tournure d'esprit aristocratique.

En période de mondialisation avancée, ces heureuses dispositions politiques sont menacées.

Aussi *L'Express* ajoute-t-il: *Etre libéral, c'est défendre nos valeurs démocratiques.*

Les libéraux n'ont pas toujours été fanatiques de la démocratie. Tocqueville craignait la tyrannie de la majorité. Aujourd'hui il s'effraierait de celle des minorités. Le théoricien d'une variété de néo-libéralisme – on ne sait jamais très bien ce qu'il faut entendre par néo-libéralisme ou ultra-libéralisme – l'Américain Walter Lippmann, ne se fiait que très modérément à la compétence du peuple, le *demos* de la démocratie. De quelles valeurs est-il question? *Propriété et liberté* sans doute. *Egalité et fraternité* aussi?

Il est difficile d'être libéral de nos jours.

Nous reviendrons sur ce thème, à partir d'une lecture de *Pour une régénération du libéralisme*, ouvrage de nos compatriotes Olivier Meuwly et Enzo Santacroce.

Jacques Perrin

Si nous n'allons pas au paradis, le paradis viendra peut-être à nous

Le Canton de Zoug, dit-on, est un paradis fiscal. Cette expression, curieusement, est presque toujours connotée négativement, comme si le paradis était un lieu moralement condamnable, tandis que l'enfer serait un endroit beaucoup plus convenable.

LE COIN DU RONCHON

On pourrait être tenté de croire que ces notions s'inversent selon qu'on est simple contribuable ou ministre des finances; que le paradis de l'un implique forcément l'enfer de l'autre. Mais la réalité confirme rarement cette théorie. Le plus souvent, les cantons où les impôts sont les plus bas sont précisément ceux où l'Etat est le plus riche. A l'inverse, on connaît des Etats européens qui essorent leurs contribuables jusqu'au dernier centime sans que cela n'empêche le trésor public de végéter

dans une perpétuelle indigence. Il n'y a finalement guère que le Canton de Vaud où l'inversion des rôles se vérifie et où l'infamie condition des contribuables produit des recettes fiscales paradisiaques.

Le Canton de Zoug, donc, est un paradis fiscal. Il impose avec modération les personnes et les entreprises qui s'y installent, et il le fait savoir sur son site internet – au cas, sans doute, où d'autres seraient intéressés. Les informations correspondantes sont mêmes disponibles en plusieurs langues, dont le français: c'est presque une provocation!

Aujourd'hui, pourtant, les contribuables vaudois devraient avoir moins de raisons de rêver d'un exil à Zoug, puisque leur nouvelle ministre des finances est justement... zougoise. Les plaisanteries à ce sujet commencent à se répandre. Mais derrière les plaisanteries, on devine un sérieux espoir de découvrir, enfin, le paradis.